

# UNION DES AVICULTEURS DU BAS-RHIN

SIÈGE SOCIAL : CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-RHIN  
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES AVICULTEURS D'ALSACE-MOSELLE

## DÉCLARATION D'UNE EXPOSITION D'AVICULTURE

Veillez utiliser un formulaire par exposition. Photocopiez si nécessaire.

<b>SOCIÉTÉ:</b>		<b>GROUPEMENT:</b>
<b>CLUB SPÉCIALISÉ:</b>		

### COMMISSAIRE RESPONSABLE DE L'EXPOSITION

<b>Nom et prénom :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Téléphone/portable :</b>	

### LIEU DE L'EXPOSITION

<b>Salle :</b>	
<b>Localité :</b>	

### DATE DE L'EXPOSITION

<b>Le :</b> / /201_	Ouverture au public	<b>de :</b> h	<b>à :</b> h
<b>Le :</b> / /201_	Ouverture au public	<b>de :</b> h	<b>à :</b> h

### OUVERTURE OFFICIELLE (INAUGURATION)

<b>Le :</b>	<b>à :</b> h
-------------	--------------

### JUGEMENT

<b>Date du jugement :</b>
---------------------------

### Nom des juges requis

Volailles :
Lapins :
Pigeons :

**VEUILLEZ REMPLIR LES DEUX PAGES S.V.P**

## Page 2 : TYPE D'EXPOSITION

Jeunes Sujets <input type="checkbox"/>	Locale <input type="checkbox"/>	Groupement <input type="checkbox"/>
Ces 3 types d'exposition regroupent obligatoirement les 3 catégories		
Régionale** <input type="checkbox"/>	Nationale** <input type="checkbox"/>	Propagande** <input type="checkbox"/>
Précisez Volailles <input type="checkbox"/>	Lapins <input type="checkbox"/>	ou Pigeons <input type="checkbox"/>
Si <b>CHAMPIONNAT</b> de France ou <b>RENCONTRE</b> Régionale ou <b>INTERRÉGIONALE</b> , l'accord écrit du Club National est obligatoire.		

### ANNIVERSAIRE :

### Traçabilité

Nom et adresse du vétérinaire chargé de la surveillance de l'exposition :

.....  
.....

Pour définir la nature de l'exposition, veuillez prendre connaissance des expositions dans l'annuaire Fédéral.

Ce formulaire est à transmettre obligatoirement au Président du Groupement dont dépend votre association, qui le remettra signé avec avis au secrétaire de l'Union. Pour les Clubs ou sociétés sans appartenance, transmettre au secrétaire général. Date limite de remise du formulaire au secrétariat à la réunion de printemps des Présidents. Au delà de cette date, aucune demande pour une exposition ne sera accordée.

Le calendrier des expositions figurera dans le bulletin fédéral et l'Inf'Union.

Date et signature du Président de société :                      Cachet de la Société ou du Club

Le : .....

Avis du Président de Groupement :

.  
.

KJ